

Réussissez votre transmission ou votre installation hors du cadre familial ! Utilisez les outils mis à votre disposition par la Chambre d'agriculture

- Le PIDIL pour financer une partie de votre projet et faciliter la transmission hors du cadre familial
- Les Aides à l'installation
- Le Parcours à l'installation

La Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime propose **plus de 40 prestations aux agriculteurs dans les domaines techniques, économiques, réglementaires.**

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou pour recevoir nos plaquettes.

**Contact :**  
**karine DAGNAUD**  
**CA SAINTES**  
**05 46 93 71 05**

Tout sur notre site Internet  
[www.charente-maritime.chambagri.fr](http://www.charente-maritime.chambagri.fr)

Avec le soutien de :



### Contacts

Chambre d'agriculture  
Département Economie et Territoires

Joëlle LEPASTEUR  
Saintes  
Tél 05 46 93 71 05  
[joelle.lepasteur@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:joelle.lepasteur@charente-maritime.chambagri.fr)

Philippe CHATELLIER  
Jonzac  
Tél : 05 46 48 10 79  
[philippe.chatellier@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:philippe.chatellier@charente-maritime.chambagri.fr)

Jean HARTZ  
Marennes  
Tél : 05 46 85 69 47  
[jean.hartz@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:jean.hartz@charente-maritime.chambagri.fr)

### Secrétariat

Saintes  
Karine DAGNAUD  
Tél : 05 46 93 71 05

Chambre d'agriculture  
de la Charente-Maritime  
2, boulevard de Vladimir  
17100 SAINTES  
05 46 93 71 05  
[karine.dagnaud@charente-maritime.chambagri.fr](mailto:karine.dagnaud@charente-maritime.chambagri.fr)



Installation, transmission

## Le Répertoire Départ-Installation

Créateur de lien entre  
les cédants et les candidats



Réalisation Chambre d'agriculture 17 - février 2012

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CHARENTE-MARITIME



# Transmettre, s'installer en toute quiétude

Des objectifs clairs, en toute confiance

## Pourquoi ce répertoire ?

Créé afin de participer au maintien de l'activité agricole et à l'aménagement de l'espace en favorisant la reprise des exploitations plutôt que leur démantèlement. Il facilite notamment l'installation et la transmission hors du cadre familial.

### Les atouts du RDI

Les qualités relationnelles et les compétences techniques des conseillers en charge du RDI permettent de créer un climat de confiance entre les partenaires de la transmission.

### Qui est concerné ?

- **Les candidats à l'installation :**  
Toute personne souhaitant s'installer en agriculture quel que soit son projet et son parcours.
- **Les agriculteurs qui souhaitent céder leur exploitation ou qui recherchent un associé :**
  - Les exploitants qui envisagent de cesser leur activité et qui recherchent préalablement un repreneur (départ en retraite ou préretraite, reconversion professionnelle...)
  - Les exploitants qui recherchent de futurs collaborateurs pour remplacer un associé sortant ou pour développer leur exploitation
  - Les propriétaires, non exploitants, qui souhaitent une mise en valeur de leurs biens agricoles
- **Les acteurs du territoire qui souhaitent maintenir un tissu rural dynamique.**



## Vous souhaitez vous installer, nous vous accompagnons pour :

**Clarifier votre projet** et définir le type d'exploitation recherchée lors d'un entretien personnalisé.

**Vous informer** sur les mesures d'aides, les productions, les territoires (journées découvertes, bulletins régionaux d'information...).

**Etablir** une convention de stage de parrainage

**Vous proposer des offres** d'exploitation et vous mettre en relation avec les cédants.

**Etendre votre recherche** grâce à notre réseau national des Répertoires à l'Installation.

**Que vous vous installiez  
ou que vous cédiez votre  
exploitation, nous vous  
accompagnons jusqu'à la  
transmission pour :**

- **Elaborer** un calendrier des démarches et vous orienter vers les bons interlocuteurs
- **Effectuer** des visites de mise en relation
- **Etudier** l'opportunité d'un parrainage (élaboration, suivi, financement).
- **Réaliser** une approche prévisionnelle économique pour la reprise.
- **Faciliter** l'intégration du repreneur dans l'environnement local.

## Vous souhaitez céder votre exploitation, nous vous accompagnons pour :

**Vous rencontrer** sur place afin d'étudier le devenir de votre exploitation

**Vous informer** sur les démarches préalables à votre cessation d'activité (entretien personnalisé, formation, forum transmission...)

**Elaborer l'offre** de votre exploitation selon vos critères (foncier, bâtiment, matériel, cheptel, mode de transmission)

**Diffuser votre offre** sur le réseau national (Internet)

**Vous proposer** des candidats motivés par la reprise de votre exploitation.